



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-VRAIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2022.579.29

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2022

RAPPORT CLECT VIDEOSURVEILLANCE

L'an deux mille vingt-deux, le 13 octobre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Mme CORDIER Corinne, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme CORDIER Corinne (Maire), SARRELABOUT Luc, FOURNILLON Anne Marie, MOREAU David, GUAJARDO FILIPI Emmanuelle, REMY Delphine (Adjoints au Maire), CHARREYRE Michèle, DORE RENOUST Véronique, TIGHIOUARET Ahmed, BRULE Lionel, CHARPILLET Philippe, GRANET William, DUPRAT Eric, WILLEMET Nadine, LANGLET Louis, DUPRE Christian, FOUCHER Bruno.

ABSENTS EXCUSES :

M.FERNANDES Joao José (pouvoir Madame CORDIER)
M LAURAC Sylvain (pouvoir Monsieur SARRELABOUT)
Mme PEREZ Y MAESTRO Claire (pouvoir Monsieur LANGLET)

ABSENTS :

Mme SAYAG
Mme CHAILLIE
Mme FLANDRIN Elodie

M. FOUCHER est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	: 23
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	: 17
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	: 20
DATE DE LA CONVOCATION	: 7 octobre 2022

VU la Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C,

REÇU EN PREFECTURE

le 20/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99_AR-091-219105798-20221013-D_2022_579_

VU l'arrêté préfectoral n° 2002-PREF-DRCL 0393 du 11 décembre 2002 portant création de la Communauté de Communes du Val d'Essonne,

VU la délibération n°12/2020 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val d'Essonne instituant une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

VU la délibération n°57/2021 du 29 juin 2021 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val d'Essonne portant modification de l'intérêt communautaire pour la compétence supplémentaire « actions en faveur de la prévention et de la sécurité sur la Communauté de Communes »,

VU la délibération n°54/2022 du 28 juin 2022 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val d'Essonne portant modification de l'intérêt communautaire pour la compétence supplémentaire « actions en faveur de la prévention et de la sécurité sur la Communauté de Communes »,

VU l'avis des membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes du Val d'Essonne du 10 mai 2022,

CONSIDERANT que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CCVE s'est réunie les 8, 22 mars et 30 juin 2022 afin d'examiner les charges transférées au titre compétence supplémentaire « actions en faveur de la prévention et de la sécurité sur la Communauté de Communes »,

CONSIDERANT que les conseils municipaux ont 3 mois pour adopter le rapport de la CLECT à la majorité qualifiée des conseils municipaux : 2/3 des communes représentant la moitié de la population ou l'inverse,

CONSIDERANT que le Président de la CLECT a adressé le rapport aux 21 communes membres de la Communauté de Communes du Val d'Essonne le 18 juillet 2022, afin que celles-ci se prononcent sur ce dernier,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la procédure de validation du rapport de la CLECT, les montants définitifs des attributions de compensation pourront être votés par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val d'Essonne,

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal à l'**UNANIMITE** :

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT de la CCVE en date du 30 juin 2022 portant examen des charges transférées au titre de la compétence supplémentaire « actions en faveur de la prévention et de la sécurité sur la Communauté de Communes ».

Fait à Saint-Vrain, le 13 octobre 2022

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Corinne CORDIER

